

## Objectif 2 : Sécurité alimentaire et agriculture durable

**Cible de l'ONU :** 2.1 - D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante

**Indicateur 2.i1 : Ne pas avoir les moyens financiers de manger de la viande, du poisson ou l'équivalent végétarien tous les deux jours**

### Concepts et définitions

#### **Définition de l'indicateur :**

Part des individus dans la population déclarant ne pas avoir les moyens financiers qui leur permettent de manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) tous les deux jours.

#### **Concepts :**

« Ne pas avoir les moyens financiers de manger de la viande, du poisson ou l'équivalent végétarien tous les deux jours » illustre les difficultés à se nourrir correctement pour raisons financières. Cette privation est retenue dans le calcul de l'indicateur européen de privation matérielle et sociale. En France, une personne est considérée comme privée matériellement et socialement si elle subit au moins 5 privations parmi une liste de 13 possibles.

#### **Champ :**

France métropolitaine, ensemble des individus vivant en ménage ordinaire

#### **Commentaires :**

Cet indicateur est un indicateur complémentaire<sup>1</sup> aux indicateurs Onusiens et peut être rattaché à la cible ONU 2.1.

C'est également un indicateur européen.

### Méthodologie

#### **Méthode de calcul :**

L'indicateur est égal à la proportion d'individus déclarant ne pas avoir les moyens financiers qui leur permettent de manger de la viande, du poulet ou du poisson (ou l'équivalent végétarien) tous les deux jours.

<sup>1</sup> Un indicateur complémentaire est un indicateur ne pouvant pas être rattaché à un indicateur onusien car trop dissimilaire ; mais pouvant être rattaché à une cible ONU la plupart du temps.

Cette question est posée au niveau du ménage. La réponse niveau ménage est attribuée à tous les individus du ménage (y compris les enfants).

Cet indicateur est publié au niveau individuel.

Un indicateur similaire est ponctuellement calculé spécifiquement sur les enfants (cf. *Insee Focus*, 2023, « [En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières](#) »)

### **Désagrégations retenues :**

Aucune

### **Désagrégations territoriales :**

Aucune

## Source des données

### **Description :**

L'indicateur est calculé à partir de l'enquête statistique sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1220>.

### **Champ de l'opération :**

France métropolitaine, personnes vivant en logement ordinaire

### **Périodicité :**

Annuelle

### **Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace) :**

L'enquête SRCV a fait l'objet d'une refonte : la durée du panel est passée de 9 ans à 4 ans et les traitements statistiques (pondérations et imputations) ont été revus. Cette refonte génère une rupture de série entre 2019 et 2020, qui impacte à la hausse le taux de la privation matérielle et sociale.

## Références / Publications

[Privations matérielles et sociales depuis 2013](#), *Insee Résultats*, Insee, février 2023

[La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022](#), *Insee Focus*, juin 2023